

IMPUTATION BUDGETAIRE  
FFON 0010

RAPPORT N° 03/4-73  
au Conseil Municipal

OBJET

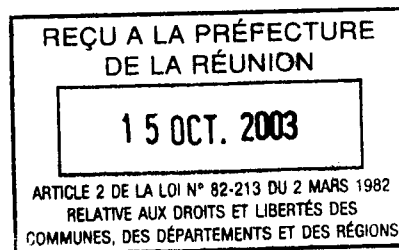
ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS  
POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE  
(Chemin des Bougainvillées -partie haute- / Bretagne)

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe, concernés par l'aménagement du Chemin des Bougainvillées (partie haute) à La Bretagne et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- poursuivre, le cas échéant, les négociations entamées avec les propriétaires concernés ;
- signer les actes à intervenir ;
- procéder au versement des honoraires correspondants au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-73  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS  
POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE  
(Chemin des Bougainvillées -partie haute- / Bretagne)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-73 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

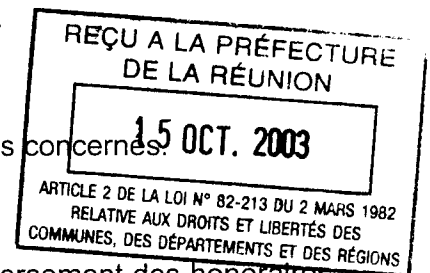
Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe, concernés par l'aménagement du Chemin des Bougainvillées (partie haute) à La Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à poursuivre les négociations avec les propriétaires concernés.

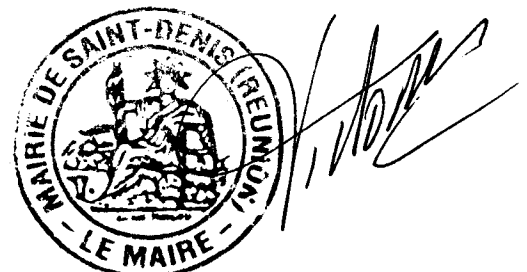
ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir et à procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-73**  
**du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003**

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE**  
**(Chemin des Bougainvillées -partie haute- / Bretagne)**

1 / 3

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
IM 29 Chemin des Bougainvillées 275 m <sup>2</sup>	M. FERRERE Camille	Terrains nus	Acquisition du terrain d'assiette de la voie à titre gratuit et acquisition de la sur-largeur à titre onéreux (75 euros/ m <sup>2</sup> ) conformément à l'avis du Domaine	Amiable	L'aménagement du Chemin par la Commune, qui fait l'objet d'un alignement à 8 m au PLU, améliorera les conditions de desserte, actuellement difficiles des terrains du secteur.	Le service foncier, en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
IM 112 Chemin des Bougainvillées 11 m <sup>2</sup>	M. DAMOUR Jean Erick					
IM 113 Chemin des Bougainvillées 23 m <sup>2</sup>	Mme DAMOUR Luçay					
IN 30 Chemin des Bougainvillées 69 m <sup>2</sup>	Mme DAMOUR					
IN 31 Chemin des Bougainvillées 246 m <sup>2</sup>	Mme VASSAULT Martial					
IN 32 Chemin des Bougainvillées 232 m <sup>2</sup>	Mme COUSIN René					
IN 33 chemin des Bougainvillées 35 m <sup>2</sup>	Mme GERVILLE David					
IN 34 Chemin des Bougainvillées 63 m <sup>2</sup>	M. BOYER Philippe					
IN 37 Chemin des Bougainvillées 62 m <sup>2</sup>	M. BOYER Noël					

**Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre de la Commune.**

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-73**  
**du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003**

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE**  
**(Chemin des Bougainvillées -partie haute- / Bretagne)**

2 / 3

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
IN 38 Chemin des Bougainvillées 189 m <sup>2</sup>	Mme COUSIN Jean Marc	Terrains nus	Acquisition du terrain d'assiette de la voie à titre gratuit et acquisition de la sur-largeur à titre onéreux (75 euros/ m <sup>2</sup> ) conformément à l'avis du Domaine	Amiable	L'aménagement du Chemin par la Commune, qui fait l'objet d'un alignement à 8 m au PLU, améliorera les conditions de desserte, actuellement difficiles des terrains du secteur.	Le service foncier, en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
IN 39 Chemin des Bougainvillées 382 m <sup>2</sup>	M. et Mme de LARICHAUDY Desiré Rémy					
IN 40 Chemin des Bougainvillées 151 m <sup>2</sup>	Mme BILLAUD Jean Claude					
IN 42 Chemin des Bougainvillées 89 m <sup>2</sup>	Mme CLAIN Robert					
IN 53 Chemin des Bougainvillées 333 m <sup>2</sup>	M. et Mme DUCHEMANN Jean Marie					
IN 164 / 33 m <sup>2</sup> IN 165 / 20 m <sup>2</sup> Chemin des Bougainvillées	M. MAHE Richard Paul					
IN 188 Chemin des Bougainvillées 121 m <sup>2</sup>	M. et Mme FONTAINE Jean Max					
IN 189 Chemin des Bougainvillées 121 m <sup>2</sup>	M. MAILLET Eric					
IN 190 / 123 m <sup>2</sup> IN 191 / 117 m <sup>2</sup> Chemin des Bougainvillées	Mme GAILLANT Maxime Georges					

**Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre de la Commune.**

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE**  
**(Chemin des Bougainvillées -partie haute- / Bretagne)**

3/3

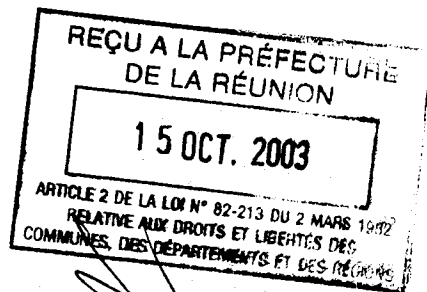
REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
IN 196 Chemin des Bougainvillées 20 m <sup>2</sup>	Mme BOYER André Elyse	Terrains Nus	Acquisition du terrain d'assiette de la voie à titre gratuit et acquisition de la sur-largeur à titre onéreux (75 euros/ m <sup>2</sup> ) conformément à l'avis du Domaine	Amiable	L'aménagement du Chemin par la Commune, qui fait l'objet d'un alignement à 8 m au PLU, améliorera les conditions de desserte, actuellement difficiles des terrains du secteur.	Le service foncier, en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
IN 197 chemin des Bougainvillées 5 m <sup>2</sup>	M. BOYER Patrick Guy					
IN 198 / 55 m <sup>2</sup> - IN 199 / 20 m <sup>2</sup> IN 201 / 382 m <sup>2</sup> Chemin des Bougainvillées	M. et Mme ROBERT Jean Paul et Consorts					

**Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre de la Commune.**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 30 septembre 2003  
et annexé à la Délibération n° 03/4-73

**LE MAIRE**

René-Paul VICTORIA



# Aménagement du chemin des Bougainvillées

1 / 2000

